



Financer un contentieux: legal ?

Par **dodo mauritius**, le **16/03/2015** à **12:37**

Est-il légal / admis / toléré en droit français qu'un tiers contracte avec un demandeur pour financer son procès contre rémunération au résultat ?

Par **youris**, le **16/03/2015** à **17:22**

Bjr,
c'est ce que font les avocats avec les honoraires de résultat.
je ne vois pas ce qui interdirait à un tiers de financer une action en justice d'une personne et de prévoir contractuellement une rémunération en cas de succès.
cdt